



## Commune de Vérossaz

### ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

<b>Présidence</b>	:	Mme Muriel Favre, présidente
<b>Conseil</b>	:	Mme Catherine Buchet Bulliard, vice-présidente Mme Gabrielle Rey, conseillère M. Florian Monnay, conseiller
<b>Excusé(e)</b>	:	Mme Fabienne Robert-Nicoud, conseillère
<b>Secrétaire</b>	:	Mme Micheline Daves
<b>Caissière</b>	:	Mme Mireille Morisod
<b>Rédaction</b>	:	Mme Damaris Pirolet

Après avoir salué et souhaité la bienvenue aux citoyens présents, la Présidente déclare l'assemblée primaire municipale ouverte, celle-ci se déroulant à la suite de l'Assemblée bourgeoisiale. Elle précise qu'elle a été convoquée dans les délais légaux, soit 20 jours avant la date de la séance par affichage au pilier public.

Elle demande à Mme Muriel Anex et M. Florian Morisod de fonctionner comme scrutateurs. Cette proposition est acceptée par ces derniers, ainsi que par l'assemblée.

En préambule, la Présidente explique le fonctionnement de la votation pour le bâtiment communal. Celle-ci comportera 2 questions et se fera à bulletins secrets. Une double acceptation sera nécessaire pour que le projet soit validé.

La liste des présences comprend 144 citoyennes et citoyens.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

#### 1. **Procès-verbal de l'Assemblée du 12 juin 2023**

Le PV de l'assemblée primaire du 12 juin 2023 est approuvé par vote à main levée, sans avis contraire ni abstention. La Présidente remercie la secrétaire pour sa rédaction.

#### 2. **Présentation du projet du bâtiment communal modifié**

La Présidente précise que la planification financière sera présentée après ce point pour permettre une totale transparence et permettre une vue d'ensemble complète.

La Présidente passe la parole à Florian Monnay.

M. Monnay salue la présence de M. Azanovic, responsable des magasins Edelweiss Market, M. Ansermet du bureau d'architectes Pi-r Carré et M. Monod de la fiduciaire Nofival. Il les remercie pour leur présence et leur contribution au projet.

M. Monnay rappelle que les crédits ont été approuvés en 2019 pour un bâtiment administratif avec des espaces commerciaux et une place du village.

Les conditions économiques ont fortement évolué depuis 2019, imposant une réévaluation du projet initial en raison de contraintes budgétaires. C'est pourquoi il a été renoncé à un investisseur, supprimant ainsi les étages d'appartements et le sous-sol. Le projet modifié a été soumis au canton et validé par celui-ci. L'autorisation de construire a été délivrée au mois de novembre 2023.

Cependant, des préoccupations citoyennes ont incité la Municipalité à un nouvel examen du projet. Outre ces préoccupations, la population de Vérossaz a changé. Il y a actuellement plus de 100 habitants supplémentaires que lors de la dernière votation. Par conséquent, afin de mettre un terme au débat et permettre à l'ensemble de la population de s'exprimer, il a été décidé de repasser le crédit en votation.

M. Monnay rappelle le chemin parcouru jusqu'à ce jour.

- Projet lancé il y a plus de 13 ans.
- Etablissement d'un plan de quartier
- Acquisition du terrain
- Démolition de l'ancienne bâtisse
- Concours d'architecture, analyses, études et plans
- 1<sup>ère</sup> autorisation de construire délivrée en 2019
- Crédits approuvés par l'assemblée primaire en 2019 à plus de 70 %
- Longues démarches auprès d'investisseurs
- Un investisseur intéressé, mais avec des chiffres bien supérieurs au budget. La procédure a dû être interrompue et le projet modifié.

M. Ansermet du bureau Pi-r Carré présente les plans modifiés. Ceux-ci sont les mêmes plans que ceux présentés lors de l'assemblée primaire du mois de juin 2023. Aucune question n'est posée au sujet des plans.

M. Monnay passe la parole à M. Azanovic au sujet du magasin.

Il rappelle que c'est le seul magasin au sein de la commune. Au-delà d'être un point de vente pour les produits du quotidien, son rôle est de rassembler la population et de créer du lien social. Actuellement le magasin de Vérossaz est déficitaire. Le seul moyen de le rentabiliser est de développer d'autres services comme le tea-room et de compter sur la fidélité et le soutien des habitants.

Question des citoyens :

- Est-il vrai qu'après 3 ans de déficit, le magasin devra fermer ? Oui, c'est effectivement la politique d'Edelweiss Market.
- Quel est le montant du loyer que le magasin est prêt à verser ? Habituellement le montant du loyer ne doit pas être plus élevé que 2.5 % du chiffre d'affaires.
- Comment un magasin qui ne s'en sort pas avec un loyer actuellement bas, pourrait s'en sortir dans des locaux neufs qui représentent un montant d'investissement important ? C'est un projet qui doit s'inscrire sur du long terme. M. Monnay précise que si le magasin doit rester dans les locaux actuels, à terme, il faudra également rénover, voire détruire pour reconstruire, et les mêmes normes (sécurité, etc.) devront être appliquées, ce qui engendrerait également des coûts d'investissement très importants.
- Il est relevé que par rapport au magasin précédent, la qualité actuelle des produits est souvent insuffisante. M. Azanovic précise qu'il est difficile de prévoir des stocks toujours frais lorsque la fréquentation du magasin est insuffisante.
- Une question est posée au sujet du nombre de places de parc pour le futur bâtiment. Actuellement il est prévu 10 places avec la possibilité de créer 4 à 5 places supplémentaires, ainsi qu'un terrain disponible en bas du bâtiment étant donné qu'il n'y a plus de projet de construction dessus. Le parking de la place communale actuelle sera également à disposition. La nécessité ou non d'ajouter des places sera discutée en fonction des besoins futurs.
- Combien de personnes vont travailler dans le magasin ? 1-2 personnes pourraient travailler pendant les heures de pointe, sinon une personne devrait suffire pendant les heures creuses.

FLM passe la parole à M. Monod pour la présentation de la planification financière en lien avec le bâtiment.

L'analyse montre qu'à fin 2027, l'endettement de la commune sera considéré comme important mais n'atteindra toutefois pas le maximum fixé par le canton. La fortune à la fin de cette période sera stable et assez importante pour supporter cet endettement, étant précisé que les recettes fiscales sont toujours estimées avec beaucoup de prudence pour éviter de mauvaises surprises. D'autre part, au terme de cette période de 4 ans, la marge d'autofinancement restera bonne et permettra de couvrir les investissements que demandera le nouveau bâtiment. L'analyse de la planification financière montre donc que la stratégie est soutenable à court, moyen et long terme.

Florian Monnay rappelle que les locaux actuels de l'administration communale ne sont pas du tout adaptés. Il précise que même en cas de fusion, les espaces prévus pour les nouveaux bureaux pourraient être réaffectés pour le village. Les aménagements prévus se veulent flexibles pour permettre de s'adapter à d'autres utilisations. Les discussions en cours concernant la fusion prévoient qu'une antenne administrative resterait dans chacune des communes. Ces nouveaux locaux permettraient d'aménager par exemple un bureau à cet effet et le reste des locaux pour d'autres utilisations.

M. Monnay précise que si le projet est refusé aujourd'hui, il n'y en aura pas d'autres, car les procédures et études prennent du temps et représentent des frais considérables, qui ont déjà été investis pour ce projet-là.

Il précise encore qu'en cas de fusion, les priorités d'investissement sur Vérossaz ne seront plus les mêmes pour la nouvelle commune. Autrement dit, un projet de ce type ne verra certainement jamais le jour après la fusion.

Questions complémentaires :

Dans le cadre de la planification financière il a été dit que si le bâtiment se faisait, la commune avait une capacité d'investissement réduite. La commune a une capacité de 1000 habitants. L'école semble déjà trop petite. Si le bâtiment se fait, il ne sera donc pas possible d'investir pour l'école ? La Présidente précise que les investissements autres que le bâtiment, s'élèvent en moyenne à CHF 500'000.-. Les gros investissements ont déjà été entrepris (réservoir, conduites, déchèterie, etc.). Sachant donc que ces travaux ont été faits, les CHF 500'000.- devraient permettre de couvrir les investissements qui doivent être faits. Concernant l'école, la commune n'obtiendra jamais les subventions pour agrandir l'école. Des analyses sont faites quant à la capacité des locaux du bâtiment scolaire. Les élèves scolarisés aujourd'hui partiront au cycle et laisseront la place aux suivants, ce qui permet un roulement adéquat par rapport aux statistiques actuelles. En revanche des investissements concernant la sécurisation du bâtiment scolaire sont prévus dans la planification financière.

A-t-on pensé à rénover l'existant, soit le magasin et le bâtiment communal ? La Présidente précise que les études ont porté sur de nouveaux aménagements, si ceux-ci se réalisaient, de nouvelles études porteraient sur la réfection et l'utilisation des bâtiments existants. La fusion est inévitable à moyen ou long terme. Si le projet est refusé, aucun autre projet ne sera entrepris dans l'immédiat.

Qu'est-ce qui est compris dans le budget de 3.2 mio (équipements, etc.) ? Ce montant comprend l'aménagement du magasin, de l'administration et de la place du village, canalisations et route incluses. Ces informations sont confirmées par l'architecte, étant précisé qu'à ce stade du projet ce ne peut être que des estimations.

Quels sont les aménagements prévus sur la place du village ? Il ne s'agit toujours que d'un projet. Il a été imaginé une place pour y monter une cantine pour les manifestations, quelques arbres, etc. Mais ces éléments devront être rediscutés en temps voulu. La Présidente rappelle qu'une commission sera mise sur pied pour discuter des aménagements et de l'avenir du bâtiment actuel.

La population est invitée à voter sur les 2 questions suivantes :

- Acceptez-vous la construction de surfaces commerciales et leur crédit d'engagement, CHF 1 mio ?
- Acceptez-vous la construction de surfaces administratives, de la place communale et leur crédit d'engagement, CHF 2.2 mios ?

Pour que le projet soit validé, les 2 projets doivent être acceptés.

## **RESULTATS DE LA VOTATION :**

Nombres d'électeurs : 611

Bulletins rentrés : 148

<b>Surfaces administratives et place communale – CHF 2.2 mio</b>	
Bulletins rentrés	148
Nuls	0
Blancs	2
Bulletins valables	146
OUI	60
<b>NON</b>	<b>86</b>

Majorité absolue = 74

<b>Surfaces commerciales – CHF 1 mio</b>	
Bulletins rentrés	148
Nuls	0
Blancs	1
Bulletins valables	147
OUI	73
<b>NON</b>	<b>74</b>

Majorité absolue = 74

Les deux objets sont ainsi rejetés, le projet de nouveau bâtiment est refusé.

## 2. Planification 2024 – 2027 sans bâtiment

La planification financière 2024-2027 est présentée par la Présidente.

• Endettement net global prévisible à fin 2027 :	CHF	1'399'302.-
• Endettement net par habitant prévisible à fin 2027 :	CHF	1'428.-
• Augmentation de l'endettement de 2024 à 2027 :	CHF	157'802.-
• Marge d'autofinancement ordinaire moyenne de 2024 à 2027 :	CHF	597'925.-
• Excédent de couverture des amortissement moyens de 2024 à 2027 :	CHF	150'358.-
• Capital à fin 2027 :	CHF	5'316'000.-

## 3. Budget 2024 – présentation et approbation par l'assemblée

### **Réseau d'eau – Secteur Chalabagne – Crédit d'investissement de CHF 266'000.-**

La Présidente passe la parole à Catherine Buchet Bulliard au sujet du réseau d'eau du secteur Chalabagne.

Le réservoir est terminé, les conduites pour le village ont été faites. Toutes ces installations sont neuves, en revanche le réseau du secteur Chalabagne, qui alimente le réservoir est très vétuste, ce qui pose des problèmes d'incompatibilité entre ces installations. La conduite en amont du réservoir doit être refaite, c'est-à-dire les 3.6 km de conduites qui sont actuellement en acier et sur lesquelles il y a plusieurs fuites, ainsi que la chambre de la Trontchia.

Un crédit d'investissement de CHF 266'000.- a été mis au budget pour 2024 pour la réfection de la conduite d'adduction – secteur Chalabagne.

Ce budget est soumis à l'assemblée primaire de manière individuelle et pas dans le cadre du budget global car ce montant dépasse les 5% des recettes brutes.

Le crédit de CHF 266'000.- est accepté à l'unanimité.

CBB en profite pour remercier sa commission pour son investissement et le travail accompli.

La Présidente reprend la parole pour présenter le budget 2024

## Comptes de fonctionnement

### Administration générale

Le budget pour le traitement du personnel administratif a été augmenté à CHF 160'500.- (2023 = CHF 144'200.-) car Mireille Morisod a donné son congé pour fin avril 2024. Du nouveau personnel sera donc engagé.

Le budget « licences informatiques » a été augmenté (CHF 29'200.- en 2024 contre CHF 15'000.-). De nouveaux programmes et de nouvelles licences sont désormais nécessaires pour le bon fonctionnement de l'administration communale et la gestion des séances de conseil.

### Culture, loisirs et culte

Les subventions aux sociétés locales sont passées de CHF 2'500.- les années précédentes à CHF 8'000.- dès 2024 car le conseil a décidé d'augmenter les subventions annuelles versées aux sociétés locales afin de les soutenir dans leur engagement pour la collectivité. Les 2 chœurs qui touchaient CHF 500.- par an, toucheront désormais CHF 1'000.- et pour les autres sociétés, les subventions ont été augmentées de CHF 150.- à CHF 500.-.

### Prévoyance sociale

Tous les postes en lien avec l'UAPE de Vérossaz ont augmenté en raison de l'augmentation des heures de prise en charge des enfants.

### Economie publique

Amortissement subv. Vela (CHF 53'000.-) : Il s'agit d'un monorail qui sera construit pour les exploitants de l'alpage du Vela. L'accès se fait actuellement uniquement à pied. Le projet a été autorisé par le canton et les CHF 53'000.- représentent la participation communale.

## Récapitulation budget de fonctionnement

	Comptes de fonctionnement commune	BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	502'050.00	19'300.00	527'235.00	26'500.00	457'056.47	33'496.40
1	Ordre et sécurité publics/défense	160'520.00	36'000.00	162'890.00	34'200.00	176'854.11	30'789.45
2	Formation	1'025'650.00	31'800.00	953'220.00	27'100.00	864'813.45	30'169.45
3	Culture, sport et loisirs, église	134'915.00	8'700.00	135'270.00	6'700.00	202'494.75	6'250.00
4	Santé	155'600.00		136'900.00		133'678.10	
5	Prévoyance sociale	404'770.00	89'800.00	353'660.00	74'900.00	318'866.03	56'436.05
6	Trafic et télécommunications	449'120.00	4'150.00	394'760.00	6'150.00	313'974.30	3'330.25
7	Protection/aménagement environnement	569'290.00	513'900.00	618'893.00	542'445.00	563'215.38	532'109.77
8	Economie publique	80'100.00	800.00	30'850.00	800.00	24'675.35	5'784.00
9	Finances et impôts	72'000.00	2'906'387.00	82'000.00	2'910'945.00	482'967.37	2'985'235.86
		<b>3'574'015.00</b>	<b>3'610'837.00</b>	<b>3'395'678.00</b>	<b>3'629'740.00</b>	<b>3'538'595.31</b>	<b>3'683'601.23</b>
	Résultats après amortissements	<b>56'822.00</b> <b>(bénéfice)</b>		<b>234'062.00</b> <b>(bénéfice)</b>		<b>145'005.92</b> <b>(bénéfice)</b>	

## Comptes d'investissement

### Culture, loisirs et culte

Le montant des subventions cantonales est une estimation car la participation du canton pour les travaux prévus sur les chemins pédestres est encore inconnue.

## Récapitulatif budget d'investissement

COMPTES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE			1'000'000.00		19'087.10	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	80'000.00		103'000.00		42'121.35	
3	CULTURE, LOISIRS ET CULTE	170'000.00	85'000.00	180'000.00	90'000.00		
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	255'000.00	75'000.00	110'000.00		202'403.60	31'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	435'000.00	74'000.00	325'000.00	72'500.00	1'021'697.31	363'086.70
8	ECONOMIE PUBLIQUE	53'000.00					
	<b>TOTAL</b>	<b>993'000.00</b>	<b>243'000.00</b>	<b>1'718'000.00</b>	<b>162'500.00</b>	<b>1'265'309.36</b>	<b>394'086.70</b>
	<b><u>INVESTISSEMENTS NETS</u></b>		<b><u>759'000.00</u></b>		<b><u>1'555'500.00</u></b>		<b><u>891'222.66</u></b>

## Récapitulatif – résultat fonctionnement

Résultat avant amortissements	BUDGET 2024	BUDGET 2023	COMPTES 2022
Charges financières	3'087'925.00	2'874'940.00	2'689'377.52
Revenus financiers	3'498'437.00	3'462'695.00	3'518'437.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>450'252.00</b>	<b>587'755.00</b>	<b>829'506.89</b>
Résultat après amortissements	BUDGET 2024	BUDGET 2023	COMPTES 2022
Marge d'autofinancement	450'252.00	587'755.00	829'506.89
Amortissements ordinaires	- 485'960.00	- 510'548.00	- 443'446.00
Attributions aux financements spéciaux	- 19'870.00	- 10'190.00	- 5'771.79
Prélèvement sur financement spéciaux	+ 112'400.00	+ 167'045.00	+ 164'716.82
Attribution au capital propre			400'000.00
<b>Excédents revenus (bénéfice)</b>	<b>56'822.00</b>	<b>234'062.00</b>	<b>145'005.92</b>
<b>Excédent charges (perte)</b>			

## Récapitulatif – résultat investissements et financement

INVESTISSEMENTS	BUDGET 2024	BUDGET 2023	COMPTES 2022
Dépenses	993'000.00	1'718'000.00	1'285'309.36
Recettes	234'000.00	162'500.00	394'086.70
<b>Investissements nets</b>	<b>759'000.00</b>	<b>1'555'500.00</b>	<b>891'222.66</b>

FINANCEMENT	BUDGET 2024	BUDGET 2023	COMPTES 2022
Marge d'autofinancement	450'252.00	587'755.00	829'506.89
Investissements nets	759'000.00	1'555'500.00	891'222.66
<b>Résultat de financement</b>	<b>Insuffisance - 308'748.00</b>	<b>Insuffisance - 967'745.00</b>	<b>Insuffisance - 61'715.77</b>

## Décisions fiscales 2024

Aucune modification, soit :

- Indexation des revenus imposables : 153 %

- Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF : 1.3
- Montant de l'impôt personnel (art. 177 LF) : CHF 20.-
- Montant de la taxe sur les chiens (art. 182, al. 1 LF) : CHF 150.-

### **Questions :**

Une question est posée au sujet des travaux prévus pour le pont de la Tine. Il s'agit en réalité de 2 ponts. Le pont « côté montagne » doit être régulièrement refait lors de grosses intempéries, ce qui représente facilement des coûts entre CHF 30'000.- et CHF 50'000.- à chaque fois. Le second pont est mieux protégé et n'a pas encore été refait jusqu'à présent. Toutefois, ces ponts présentent un problème de sécurité important car ils se trouvent sur le tour des Dents-du-Midi. La Présidente précise à ce propos que tous les chemins pédestres depuis ces ponts et jusqu'à l'Aiguille, sont désormais entretenus par la Triage forestier, notamment pour des raisons de sécurité. Le Triage se charge également de l'entretien des chemins sur la commune de St-Maurice.

#### **4. Acceptation de la planification financière, du budget 2024 et des décisions fiscales**

L'assemblée primaire accepte la planification financière, le budget 2024 et les décisions fiscales, avec une abstention et sans avis contraire.

#### **5. Informations 2ème semestre 2023**

##### **Administration générale**

La Présidente remercie Mireille Morisod pour son investissement dans la commune. Elle est applaudie chaleureusement par l'assemblée.

##### **Services industriels – Traitement des déchets**

Mme Catherine Buchet Bulliard rappelle que la nouvelle délimitation des puits PC1 et PC2 a été approuvée. Elle précise que le PC1 est un puits de secours, le puits principal étant désormais le PC2.

Le Mauvoisin doit être entretenu. Une grande partie de celui-ci se trouve sur la commune de Vérossaz. La Commune de St-Maurice, qui constatait régulièrement des troncs dans son barrage a demandé une offre pour l'entretien du torrent. 80% de cette offre est couverte par le canton, le reste étant à charge des communes de Vérossaz et St-Maurice. Il s'agit pour l'instant uniquement d'un projet d'étude.

Suite à la construction du réservoir d'Orsex, il s'est avéré que de l'eau coulait sur la route depuis le pré marécageux qui se trouve en amont du réservoir. Des travaux ont dû être effectués pour dévier les eaux claires de cette route. Un puits d'infiltration a été créé.

Un nouveau plan directeur des eaux claires et des eaux usées est en cours d'établissement. Il s'agit d'une exigence cantonale. Il devrait être terminé dans le courant de l'année prochaine. Ce plan sera très utile lors des prochaines rénovations de conduites pour avoir une meilleure vue d'ensemble sur l'eau potable, les eaux claires et eaux usées.

##### **Construction – aménagement du territoire – économie publique**

Catherine Buchet Bulliard passe la parole à M. Florian Monnay.

Le domaine des constructions à Vérossaz est passablement chargé avec toujours beaucoup de nouveaux dossiers.

Le PAZ et le RCCZ sont en cours de révision. C'est un travail conséquent (env. 150 pages de règlement). Une séance de présentation à la population devrait avoir lieu prochainement.

##### **Enseignement et formation – SLCT – santé et prévoyance sociale**

Mme Gabrielle Rey remercie les commissaires des commissions scolaire et SLCT.

La pose de la pergola au préau de l'école a pris du retard car les démarches au canton ont pris plus de temps que prévu. La décision est arrivée mi-décembre et la construction devrait pouvoir se faire d'ici le printemps 2024.

Dans la salle du préau, des panneaux phoniques sont en train d'être posés.

La classe des 3-4H a été agrandie en y annexant l'ancienne salle ACM.

En ce qui concerne l'organisation de la classe des 5-6H, l'enseignante Morgane Darbellay baissera son taux d'activité à son retour de congé maternité à fin janvier. Elle sera présente du mercredi au vendredi. Les lundis et mardis c'est Mme Crettenand qui assurera les cours.

Concernant le plan sectoriel de mobilité douce dans le Chablais, Gabrielle Rey précise que 50% des coûts seront couverts par le canton, le reste sera partagé entre les communes de Collombey-Muraz, Monthey, Massongex, St-Maurice, Troistorrens et Vérossaz en fonction du nombre d'habitants.

Point sur les événements organisés par la SLCT :

Juin 2023 : Pass'Sénior dans la Vallée d'Abondance (France)

Novembre 2023 : Soirée nouveaux habitants, promotions civiques et mérites et distinctions. Distinctions obtenues : Joseph Laurençon pour sa 5<sup>e</sup> place au championnat suisse des métiers, section charpenterie et Jonas Jacquemoud pour son titre de Roi du tir cantonal valaisan junior.

Décembre 2023 : Noël des aînés. Gabrielle Rey remercie Muriel Favre pour sa présence lors de cette journée et Emilie Darbellay et Chloé Aymon qui sont venues prêter main forte, notamment en animant le loto. Elle remercie également les chœurs qui participent régulièrement à cet événement.

Au sujet des chemins pédestres, Gabrielle Rey précise que M. Luis Carlos Cardoso Pinto s'occupe de l'entretien courant des chemins. Le Triage forestier intervient pour les tâches plus conséquentes. Elle remercie les promeneurs qui informent régulièrement la commune de leurs observations le long des chemins.

Question : En quoi consiste la « mobilité douce » sur Vérossaz ? Ce sont des itinéraires pour vélos. Pour Vérossaz, il s'agit d'itinéraires secondaires. Le but de cette étude est de mettre en place des itinéraires sûrs et sécuritaires pour encourager les personnes à prendre le vélo par exemple pour se rendre en centre-ville, dans une gare, etc. dans tout le Chablais. Aucun aménagement ne sera fait, il s'agit uniquement de tracés sur carte.

## 6. Divers

### Questions :

- Sur certains plans, il est mentionné un téléphérique reliant St-Maurice et Vérossaz. De quoi s'agit-il ? Il ne s'agit en aucun cas du futur téléphérique puisque celui-ci est toujours au stade de projet. Il pourrait sans doute s'agir du téléphérique militaire.
- Concernant le Golf, le projet est actuellement au canton pour préavis. Une votation sur le PAD par l'assemblée primaire devra encore avoir lieu.
- Qu'en est-il des discussions sur la fusion ? Les conseils de St-Maurice, Massongex et Vérossaz se sont rencontrés 2x pour des ateliers qui se sont avérés très positifs. Une présentation à la population sur ce qui s'est fait jusque-là devrait avoir lieu en 2024. La deuxième phase, soit les premières démarches en vue d'une fusion, se feront par le prochain conseil. Ce qui ressort des discussions avec les 3 conseils est une volonté de fusionner les 3 communes ensemble. La population sera consultée pour décision finale.
- Pourquoi finance-t-on un puits au Cameroun ? Le curé qui remplace régulièrement le curé Heffa est camerounais et a sollicité la commune pour cette aide ponctuelle. Le village concerné au Cameroun n'a pas l'accès à l'eau claire.
- Que va devenir la place où devait se trouver le nouveau bâtiment ? Il n'y a rien de prévu pour l'heure. Il en sera certainement discuté à l'avenir.



- L'investissement concernant les passages piétons implique-t-il le déplacement de certains passages ? L'investissement concerne surtout l'éclairage. Si des passages doivent être déplacés, c'est le canton qui décidera.
- La route des Giettes a été fermée à la circulation sans que la population n'en soit informée à l'avance. D'autre part, des contrôles de vitesses sont-ils effectués sur cette route ? Il s'agit d'une route cantonale, qui n'est donc pas de la compétence de la commune. La commune n'a pas été plus informée que la population quant à la fermeture de la route. La communication avec le canton n'est pas toujours évidente dans ce domaine. Les contrôles de vitesse sur cette route sont aussi de compétence cantonale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève l'assemblée à 22h00.

### **POUR L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE**

La Présidente

La Secrétaire

Muriel Favre

Damaris Pirolet

**Ce procès-verbal doit être validé par l'Assemblée primaire.**